



COMMUNE de  
DALHEM  
Code postal 4607

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2018

**PRESENTS :** M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,  
M. J. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,  
Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Echevins,  
M. R. MICHIELS, Président du CPAS  
Mlle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

**OBJET : 1.75. - ARRÊTÉ DE POLICE N°174/2018**  
**RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
**MARCHE - LES BRUYERES EN MARCHE**  
**LES SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 NOVEMBRE 2018**

Le Collège,

Vu le courrier reçu le 03 août 2018 et inscrit au correspondancier le même jour sous le n°1188, par lequel M. Louis DELVAL, président du club de marche « Les Bruyères en Marche », informe de la 46<sup>ème</sup> marche internationale les samedi 24 et dimanche 25 novembre 2018 ;

Vu qu'il y a lieu de prendre les mesures utiles pour éviter tout accident ;

Vu les Arrêtés Royaux du 16.03.68 et du 01.12.75 relatifs à la police de roulage;

Vu les articles 119 et 130bis de la nouvelle loi communale;

### ARRETE

Art.1. Les samedi 24 et dimanche 25 novembre 2018, la circulation sera limitée à 30 km/h sur le N604 au carrefour rue de Trembleur - Voie du Thier.

Art.2. Les contrevenants seront passibles des peines portées par les règlements généraux de la police de la circulation routière et conformément à la procédure prévue par ceux-ci.

Art.3. Les signaux utilisés en application du présent arrêté (C43, plaques additionnelles, « attention marcheurs ») seront mis en place par les organisateurs et enlevés par ceux-ci (en collaboration avec le service communal des travaux) dès la fin d'application du présent arrêté de manière à ne plus entraver ni la chaussée ni les accotements.

Art.4. Copie du présent arrêté sera adressée aux Greffes des tribunaux de Police et de 1<sup>ère</sup> instance de LIEGE, aux services de secours, à Monsieur le Chef de Zone Police Basse-Meuse, aux organisateurs et au Service Travaux.

Agent traitant :  
Delphine VERRIER,  
Employée d'Administration  
04/374.74.23

Procès-verbal  
approuvé le :

Envoyé le :

**06 DEC. 2018**

A :

- PV
- Dossier
- Greffe tribunal
- Tribunal 1<sup>ère</sup> Instance
- Police DALHEM
- Services de secours
- J. CARDONI
- D. SCHOONBROODT
- Requéant

La Secrétaire,  
J.LEBEAU

La Directrice générale  
J.LEBEAU

PAR LE COLLEGE,

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,  
A. DEWEZ

Le Bourgmestre,  
A. DEWEZ